

■ **Majuva et Co**, à Genève, CH-660-1920004-5, exploitation d'un café-bar à l'enseigne "TANZANITE" (FOSC du 19.11.2004, p. 7). La procuration de Lushino Michael est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Perret Hourria, de France, à Genève.

Journal no 14712 du 09.12.2004  
(02590156 / CH-660.1.920.004-5)